

Décision du Président
Approuvant la convention de mise à disposition
d'un logement sur l'Ile Fanac

2022 - D - n° 127

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU les articles L1511-2 et L1511-9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de territoire n°20-63 en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président,

VU la délibération n°15 du Conseil municipal de Joinville-le-Pont du 28 juin 2022 approuvant la mise à disposition d'un logement situé sur l'Ile Fanac,

CONSIDÉRANT que l'Ile Fanac est une voirie déclarée d'intérêt territorial et qu'à ce titre le Territoire assure le gardiennage du site,

CONSIDÉRANT le projet de convention de mise à disposition d'un logement d'une superficie de 50m² environ sis 11 chemin de l'Ile Fanac sur la commune de Joinville-le-Pont avec la commune de Joinville,

DECIDE

ARTICLE 1 :

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition du logement d'une superficie de 50m² environ sis 11 chemin de l'Ile Fanac sur la commune de Joinville-le-Pont avec la commune de Joinville, ainsi que tous documents y afférents.

ARTICLE 2 :

PRECISE que la présente convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter sa date de signature par les deux parties, renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 :

PRECISE que cette convention est conclue à titre gratuit hors charges, payables par trimestre.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant sa notification, devant le Tribunal Administratif de Melun ou par toutes voies de recours prévues par les Lois et Règlements en vigueur.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 05/07/2022



Le Président

Olivier CAPITANTO

La présente décision publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20220705-D2022-127-DE
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022